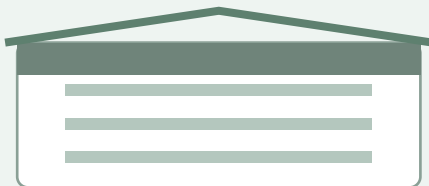
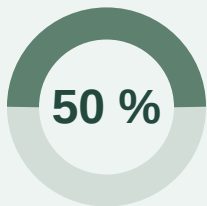


Le fameux 50 %

Comment calculer le seuil lorsqu'on évalue des travaux touchant les éléments structuraux d'un bâtiment



Calcul

éléments touchés
÷ total structural
× 100

Quels éléments sont inclus?

Le calcul se fait sur la superficie des éléments structuraux suivants :

- Toiture
- Murs extérieurs
- Planchers du rez-de-chaussée
- Planchers des étages (le cas échéant)
- Fondation

Éléments exclus

On ne compte pas les **murs intérieurs** ni le **plancher du sous-sol**.

La méthode de calcul

On compare la superficie des éléments structuraux visés par les travaux avec la superficie totale des éléments structuraux à considérer.

% atteint = superficie des éléments structuraux touchés ÷ superficie totale des éléments structuraux visés × 100

Exemple concret

Pour un bâtiment comprenant :

Toiture	100 m ²
Murs extérieurs	160 m ²
Plancher RDC	100 m ²
Plancher étage	100 m ²
Fondation	100 m ²
Total structural	560 m²

Travaux touchant la fondation complète (100 m²) et la toiture complète (100 m²)

Total touché : **200 m²**

Calcul : **200 ÷ 560 × 100 = 35,7 %**

Dans cet exemple, le seuil de 50 % n'est pas franchi.

Si les travaux touchent aussi les murs extérieurs pour 100 m² :

300 ÷ 560 × 100 = 53,6 %

Résultat : le seuil de 50 % est atteint.

Les travaux doivent alors être considérés comme une reconstruction.